

## **LISTE DE CONTRAT 25 000\$ ET PLUS EN 2020**

Municipalité Saint-Honoré : Quote-part service incendie fusionnée (2012)	=	27 561\$
Régie Intermunicipale des Déchets de Témiscouata (RIDT) : Contrat collecte de la récupération et des matières résiduelles ainsi que les vidanges de fosses septiques et l'achat de bacs	=	33 065.20\$
Chauffage Rivière-du-Loup : Carburant-essence-huile à chauffage	=	29 826.96\$

## **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Tel que mentionné dans le code municipal, lois complémentaires, article 11 sur le traitement des élus, « le maire d'une municipalité, dont le règlement est en vigueur, doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit... »

Le salaire annuel du maire est de 4 500.00\$ incluant une allocation de dépenses de 1 500.00\$

Chaque conseiller(ère) reçoit annuellement 1 080.00\$ incluant une allocation de dépenses de 360.00\$

L'assistance du maire (ou de son remplaçant) aux réunions mensuelles de la MRC de Témiscouata donne une rémunération de 5 347\$ annuellement, incluant entre autres, le salaire de base et une allocation de dépenses.